

PREFECTURE DE L'AIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Téléphone : (74) 22.82.82

DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE

BOURG-en-BRESSE, le

Coordination Urbanisme
Tourisme & Culture

Affaires Culturelles

NAB

- A R R E T E -

Le Préfet
Commissaire de la République
du Département de l'AIN

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 23 Décembre 1970 modifiant et complétant
la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et
le décret n° 71.858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application
de ladite loi,

VU l'avis de la commission départementale des objets
mobiliers du 18 JUIN 1986,

- A R R E T E -

ARTICLE 1er :

L'objet mobilier ci-après désigné, est inscrit sur
l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers
classés :

Commune de CHEZERY : (Eglise)

Autel et rétable - bois, stuc - XVIIIème siècle.

.../...

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à :

- Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication
- Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques
- Monsieur le Directeur Départemental des Archives
- Monsieur le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art
- Monsieur le Maire de CHEZERY
- Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'arrondissement de GEX
- Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'AIN.

BOURG-en-BRESSE, le 22 JUILLET 1986

Le Préfet
Commissaire de la République,
Par délégation du Préfet,
Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-Claude FABRY.

Pour Ampliation

Par délégation du Secrétaire Général,
L'Attaché, Chef de Bureau Délégué,



Pierre ROCHET